



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Collège Jean-Louis Etienne**  
Rue Lapeyrouse  
BP 520  
81 204 MAZAMET  
Tel: 05 63 97 54 89  
Fax: 05 63 97 54 71

## BOURSES NATIONALES 2017/2018

Madame, Monsieur,

Les bourses nationales peuvent être attribuées à tous les élèves, qu'ils soient demi-pensionnaires ou externes.

Vous trouverez ci-dessous les plafonds des ressources à prendre en compte.

Un simulateur de bourse est également à votre disposition à l'adresse suivante :

[http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html#Le\\_simulateur\\_de\\_bourse\\_de\\_college](http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html#Le_simulateur_de_bourse_de_college)

Si vos revenus de 2015 correspondent aux montants indiqués dans le document, vous pourrez, ou votre enfant, déposer le dossier joint dûment complété et accompagné des pièces justificatives demandées, au **Secrétariat Intendance** avant le :

**Vendredi 6 octobre 2017**

Afin de ne pas retarder l'instruction du dossier, les dossiers doivent être accompagnés :

- d'un **RIB**
- de la **déclaration de revenus 2016 sur les revenus 2015** des parents **OU** du parent ayant la garde de l'enfant + celle du conjoint
- du **jugement**
- d'une **attestation CAF ou MSA** mensuelle datant de moins de 3 mois

Vous avez cette année la possibilité de faire la demande de bourse de collège sur le portail Scolarité-Services à compter du 1<sup>er</sup> septembre. De plus amples informations vous seront communiquées dès que possible sur le site du collège ou par affichage au sein et à l'entrée de l'établissement.

Le Service Intendance.

### PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES NATIONALES DE COLLEGE EN 2017-2018

- à comparer avec le revenu fiscal de référence (RFR) de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015
- le nombre d'enfants à charge doit être celui mentionné sur l'avis d'imposition

BAREMES APPLICABLES			
NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFONDS DE RESSOURCES DU FOYER A NE PAS DEPASSER		
1	14 955€	8 084€	2 852€
2	18 406€	9 950€	3 511€
3	21 857€	11 815€	4 169€
4	25 308€	13 682€	4 827€
5	28 760€	15 547€	5 485€
6	32 211€	17 412€	6 144€
7	35 662€	19 279€	6 802€
8 ou plus	39 113€	21 144€	7 460€
<b>MONTANT DE LA BOURSE DE COLLEGE</b>			
↓ ↓ ↓			
ECHELON 1 : 105€		ECHELON 2 : 288€	ECHELON 3 : 450€

**Exemple :** si vous avez 2 enfants et que vos revenus sont inférieurs à 9 950€, vous pouvez prétendre à une bourse de collège de 288€, versées par tiers à chaque trimestre, soit 3 x 96€.